



SITE RAMSAR
NUMÉRO
1828

Estuaire du fleuve Sinnamary //



FRANCE

Surface :
28 400 ha

Date d'inscription:
15 septembre 2008

Coordonnées :
05° 25' N 53° 05' W

Résumé

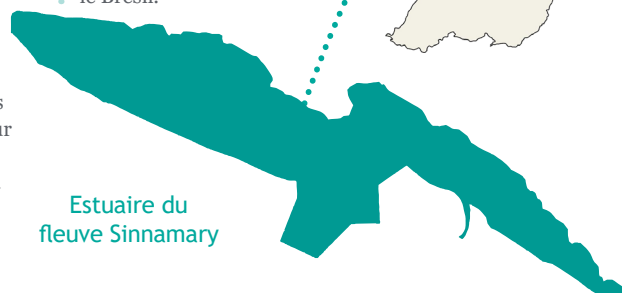
Situé au Nord-Ouest de la Guyane, le site est composé d'un ensemble de mangroves, forêts marécageuses et forêts sur sable, de marais et de savanes sèches et inondées. Il fait partie d'une des trois zones Ramsar du département. Entre terre et mer, cette mosaïque de milieux aquatiques et terrestres est le lieu de rencontre d'une faune et d'une flore variées. La zone de marais de ce site accueille notamment une des populations les plus importantes et remarquables de caïmans à lunettes en Guyane, ainsi que des loutres géantes d'Amazonie. Les mangroves protègent quant à elles la côte et les zones de frayères de nombreuses espèces. Un site archéologique précolombien est également présent au niveau de l'estuaire.

Importance internationale

Le site abrite de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. Il s'agit aussi un des lieux de nourrissage et de reproduction des caïmans. La partie littorale constitue également un habitat privilégié pour le lamantin des Caraïbes, espèce classée vulnérable au niveau mondial. Les mangroves, très représentées sur le site, offrent une diversité d'habitats pour de nombreuses espèces marines qui trouvent dans ces écosystèmes des lieux de nourrissages très favorables (raies, muges, alevins et crevettes). Elles jouent également le rôle de nurserie pour différentes espèces de poissons dont le tarpon, important dans la pêche côtière.

Localisation générale

Cet ensemble de zones humides s'étend sur une quarantaine de kilomètres le long des rivages de Sinnamary et Iracoubo, communes côtières situées dans le Nord-Ouest de la Guyane, à mi parcours entre le Surinam et le Brésil.



Estuaire du fleuve Sinnamary

Services rendus par les zones humides

L'estuaire du fleuve Sinnamary constitue un site d'une valeur exceptionnelle, tant par la diversité des espèces animales et végétales qu'il abrite que pour sa mosaïque d'habitats. Il sert de zone de refuges, d'alimentation, et de reproduction pour de nombreuses espèces, et joue un rôle d'épuration des eaux. Facilement accessible par la route, le site des Pripri de Yiyi, inclus dans ce vaste ensemble, représente un terrain propice au développement touristique et aux activités de loisirs. Il est fréquenté toute l'année par les habitants et les touristes, qui peuvent découvrir le site grâce à plusieurs aménagements (sentiers pédestres et nautiques, observatoires ornithologiques, espace muséographique, tour d'observation).

Facteurs défavorables

La principale problématique de ce site est la fermeture naturelle des milieux de savanes et de marais, qui est accentuée par les activités anthropiques passées (aménagement routiers notamment). Les gestionnaires du site doivent également faire face à l'apparition et à la propagation de certaines espèces exotiques envahissantes (comme l'Acacia mangium). Les usages de ce milieu et activités de loisirs sur le site (pêche, randonnée, baignade et canoë) restent limitées. Un projet de développement touristique du site est cependant en cours. La pression de fréquentation du site est donc vouée à augmenter.

Un plan de gestion simplifié réalisé sur une zone restreinte de 1000 ha (pripri de Yiyi) intègre ces problématiques et propose des plans d'actions (développement de méthodes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ainsi que le renfermement du milieu, ...).



Quatre espèces représentatives du site



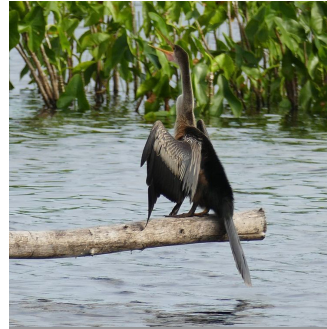
CAÏMAN À LUNETTES
(*Caiman crocodilus*)

C'est l'une des 4 espèces de caïmans présente en Guyane. C'est la plus commune et la plus largement distribuée sur le territoire. On peut l'observer dans tout type de milieu humide, même s'il possède toutefois une préférence pour les milieux ouverts. La chasse intensive de nuit est la principale menace qui pèse sur cette espèce, mais également la destruction de son habitat. Un suivi de cette espèce est mené sur le site depuis plusieurs années.



CABIAÏ
(*Hydrochaeris hydrochaeris*)

Le cabiaï, plus gros rongeur du monde et inféodé aux zones inondées, est une espèce emblématique du site. L'espèce semble avoir fortement diminué sur le site au cours du temps et elle n'est désormais que rarement aperçue. La chasse ainsi que la modification de son habitat pourraient expliquer cette tendance. Un suivi par piège-photographique et indices de présence est également mis en place sur le site.



ANHINGA D'AMÉRIQUE
(*Anhinga anhinga*)

Cette oiseau aquatique est aussi appelé « oiseau serpent », en raison de sa technique de pêche, qui consiste à être totalement immergé dans l'eau et à harponner ses proies avec son bec. C'est une espèce intégralement protégée en Guyane, car menacée par les activités humaines et la destruction de son habitat. Il est souvent observé en train de pêcher sur les marais.



LOUTRE GÉANTE D'AMAZONIE
(*Pteronura brasiliensis*)

Exploitée pour sa fourrure dans les années 70, cette espèce est intégralement protégée et classée en danger par l'UICN en raison de la destruction de ses habitats, de la pêche intensive et de la pollution des cours d'eau par l'orpillage. Surnommée « tigre de l'eau » en Guyane, elle peut atteindre 1,80m de long (avec la queue) et peser 30 kg. Elle vit en groupes familiaux et se retrouve dans les marais et les rivières. Les loutres du site en gestion font l'objet de sciences participatives.



Gestion et conservation

Le site est propriété du Conservatoire du littoral, établissement public qui a pour mission d'acquiescer les espaces fragiles et remarquables des rivages français, afin de les protéger de l'urbanisation et les ouvrir au public.

Les priris de Yiyi, zone restreinte de 1000 ha, sont gérés conjointement par la mairie de Sinnamary et l'association SEPANGUY. Depuis 2016, la mairie de Sinnamary est gestionnaire principal et la SEPANGUY gestionnaire écologique. Son dernier plan de gestion 2016-2021 a pour principaux objectifs de renforcer l'attractivité du site pour l'accueil du public, conserver la diversité des paysages et des habitats naturels, et favoriser la réappropriation du site par ses habitants.



Biodiversité

La mosaïque d'habitats (vasières, mangroves, forêts inondées, cordons sableux, priris, savanes inondables, estuaires...) favorise la présence de nombreuses espèces : la flore est estimée à 600 espèces dont la plupart sont aquatiques ou semi-aquatiques.

Pour la faune piscicole, les données, loin d'être exhaustives, décrivent au moins 59 espèces dont certaines sont rares en Guyane.

L'avifaune compte au moins 213 espèces, réparties en groupements très spécifiques des différents écosystèmes.

On notera la présence de plusieurs espèces remarquables, telles que les caïmans à lunettes et caïmans rouges, l'ibis rouge, la tortue verte, ou encore le cabiaï.

Cette mosaïque, outre le fait de constituer une zone tampon comme la plupart des zones humides, joue un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.